

# ARRETE TEMPORAIRE



92/2026

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : 8 Place Wilson – Pharmacie Saint Côte**  
**Réglementation du stationnement et de la circulation**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> partie,  
Vu la demande en date du 14 avril 2026 de la Pharmacie Saint Côte pour une autorisation de stationnement sur le trottoir par l'entreprise ACL dirigé par M. Laurent Chaignon.  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le trottoir devant le 8 Place Wilson dans le cadre de travaux au sein de la pharmacie Saint Côte,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux effectués par l'entreprise ACL au **8 Place Wilson**, l'entreprise mandatée par la Pharmacie Saint Côte est autorisée à stationner un véhicule sur le trottoir devant cette même adresse du :

- **Lundi 20 avril 2026 au lundi 11 mai 2026**

**Article 2** : Le stationnement devra permettre aux piétons de pouvoir circuler en toute sécurité sur la partie non utilisée du trottoir pendant toute la durée de l'occupation de celui-ci.

**ARTICLE 3** : Le stationnement sur le trottoir pourra être libéré sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Le Commandant de brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Lieutenant Chef du Centre de Secours des Trois Provinces
- Le Responsable de la Communication de la Mairie de SAINT-AIGNAN
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- Pharmacie Saint Côte

Fait à Saint-Aignan, le 14 avril 2026  
Le Maire,

Eric CARNAT